

LA

ATLAS DE
BIODIVERSITÉ

DE LA VILLE DE

CLUSES

Sommaire

Introduction	4
Présentation générale du territoire communal	6
Les milieux identifiés sur la commune de Cluses	10
Les milieux agricoles et prairiaux.....	11
Les milieux liés aux cours d'eau.....	17
Les milieux rocheux.....	24
Les milieux forestiers.....	29
L'espace urbain	35
Conclusion.....	40

Introduction

« *La diversité biologique et les produits que nous en tirons sont vitaux pour l'humain et l'humanité grandissante et le développement réellement durable dépend de cette biodiversité* », Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, à l'occasion du lancement de la Décennie internationale pour la biodiversité (2011-2020).

Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ?

En 2010, année internationale de la biodiversité, l'État a lancé un appel à projet national pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). La Ville de Cluses a souhaité s'engager dans le projet, en cohérence avec l'action 22 de son programme Agenda 21 local « Connaître les espaces naturels locaux ».

L'Atlas est élaboré sur la base d'un travail d'inventaires naturalistes et de cartographies. Les données concernant la faune et la flore ont été fournies en partie par différents partenaires naturalistes locaux, et complétées par des inventaires de terrain réalisés en 2011.

Quels sont les objectifs d'un ABC ?

L'Atlas vise à recenser et localiser les habitats ainsi que la faune et la flore présents sur le territoire communal. Le projet d'ABC doit permettre une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans les politiques locales, et sert de support de sensibilisation et d'informations auprès des citoyens et des décideurs locaux. La Ville organise ainsi depuis 2011 des conférences, des sorties ou encore des expositions pour permettre de mieux comprendre la place de la biodiversité à Cluses, et les projets à mettre en place pour la protéger ou la valoriser.





POURQUOI S'INTÉRESSER À LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité, contraction de « diversité biologique », désigne la variété et la diversité du monde vivant. Il s'agit donc de l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, gènes,...), mais aussi des communautés formées par ces espèces et des habitats dans lesquels ils vivent. Au sommet de la Terre de Rio (1992), sous l'égide des Nations Unies, tous les pays ont décidé de faire une priorité de la protection et restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable. Ces dernières décennies, une érosion de la biodiversité a été observée presque partout sur la planète. Chaque année, entre 17 000 et 100 000 espèces disparaîtraient de notre planète, et un cinquième de toutes les espèces vivantes pourrait disparaître en 2030. Il y a consensus sur le fait que l'homme en soit la cause, en particulier par la fragmentation des habitats et/ou la destruction des écosystèmes abritant ces espèces.

Le recensement des espèces

L'inventaire a permis de recenser 521 espèces floristiques et 195 espèces faunistiques (dont 74 invertébrés et 116 vertébrés).

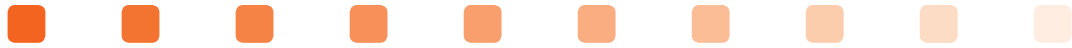
Seules quelques-unes d'entre elles sont exposées dans ce document. Il s'agit des espèces, remarquables ou communes, caractéristiques des habitats auxquels elles se rattachent. Les données concernant la faune et la flore ont été fournies par différents partenaires naturalistes locaux, sur la base d'inventaires ou d'informations issues de bases de données préexistantes.

Le recensement des habitats

Les habitats sont caractérisés par des conditions de milieu (nature des sols, climat, ressource en eau, usages du territoire par l'homme) et des communautés vivantes.

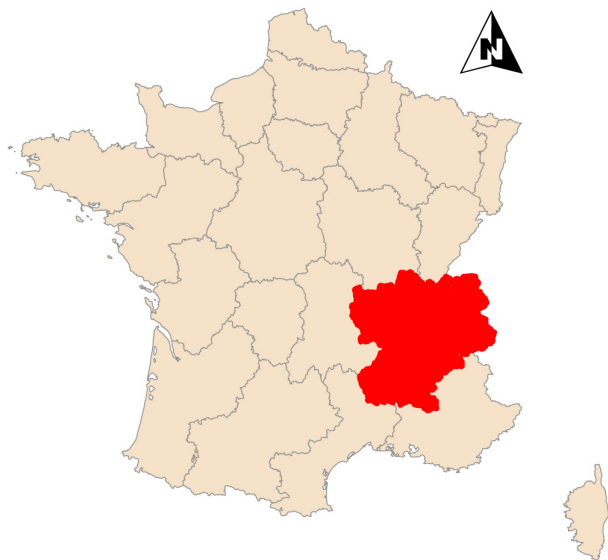
L'inventaire des habitats naturels et semi-naturels consiste à identifier les milieux selon une typologie pré-établie. Dans le cadre de l'ABC de Cluses, c'est la typologie « Corine Biotope », conçue pour l'Europe, qui a été retenue. Les habitats présentés ici sont ceux qui ont été identifiés dans le cadre des inventaires naturalistes menés sur le territoire communal en 2011. Toutes les zones du territoire n'ayant pas pu être prospectées, la liste n'est donc pas totalement exhaustive. Cependant, les inventaires menés et la cartographie qui en découle permettent d'obtenir une analyse représentative des habitats présents sur la commune.

Présentation générale du territoire communal

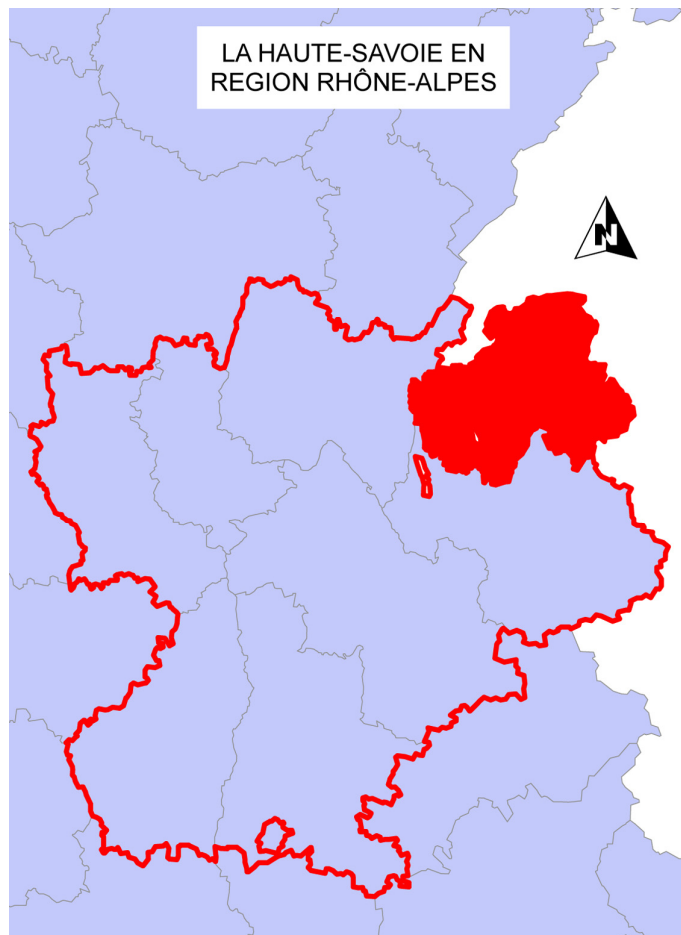


La commune de Cluses est située dans le département de la Haute-Savoie, en région Rhône-Alpes.

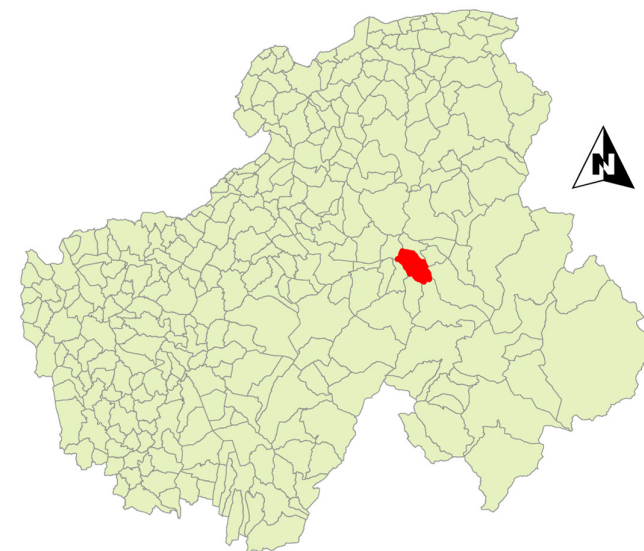
LA REGION RHÔNE-ALPES
EN FRANCE METROPOLITAINE



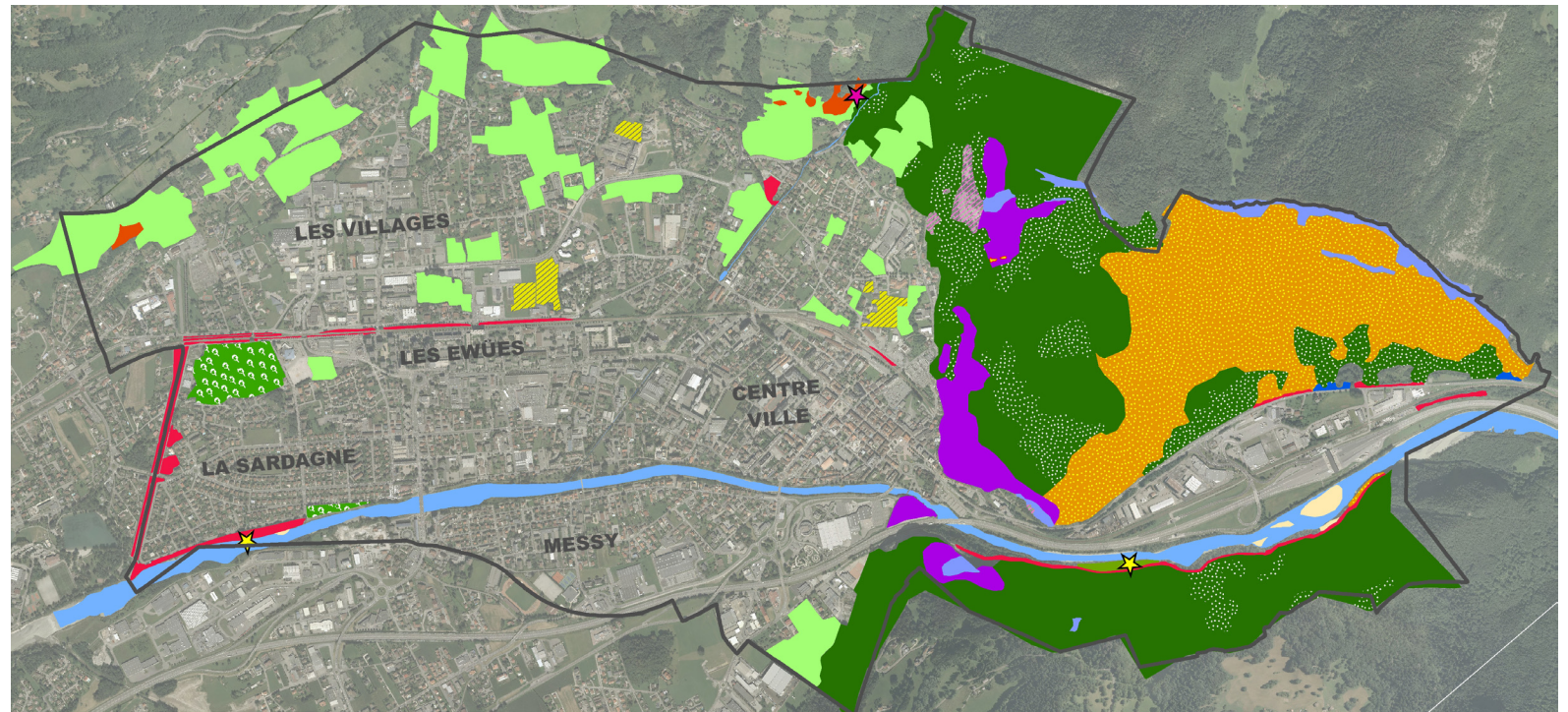
LA HAUTE-SAVOIE EN
REGION RHÔNE-ALPES



LA COMMUNE DE CLUSES EN HAUTE-SAVOIE



Le territoire communal s'inscrit dans le fond de la vallée de l'Arve, celui-ci étant réputé pour être fortement aménagé. La commune est essentiellement composée d'espaces artificialisés, à hauteur de 59,7 % (source Corine Land Cover, 2006). Elle est également densément peuplée, avec 1718,2 habitants au km² (source : INSEE, 2008). Néanmoins, le territoire est aussi occupé par des milieux forestiers et rocheux (essentiellement au niveau des versants), des milieux liés aux cours d'eau et des milieux agricoles et prairiaux.



Carte des habitats identifiés

- | | |
|---|---|
| ★ Pelouses sèches sur sols calcaires humides | ■ Falaises calcaires |
| ■ Pelouses sèches sur sols calcaires | ■ Dalles rocheuses |
| ■ Prairies humides | ■ Bois de bordures de cours d'eau |
| ■ Prairies pâturées et à fourrage | ■ Forêts mixtes d'arbres feuillus |
| ■ Grandes cultures | ■ Forêts de chênes |
| ★ Phragmitaies sèches | ■ Forêts de conifères |
| ■ Bancs de graviers de l'Arve | ■ Forêts de Hêtres |
| ■ Lit de l'Arve et du Ruisseau de l'Englennaz | ■ Terrains en friche et terrains vagues |
| ■ Éboulis calcaires | ■ Parcs urbains et grands jardins |

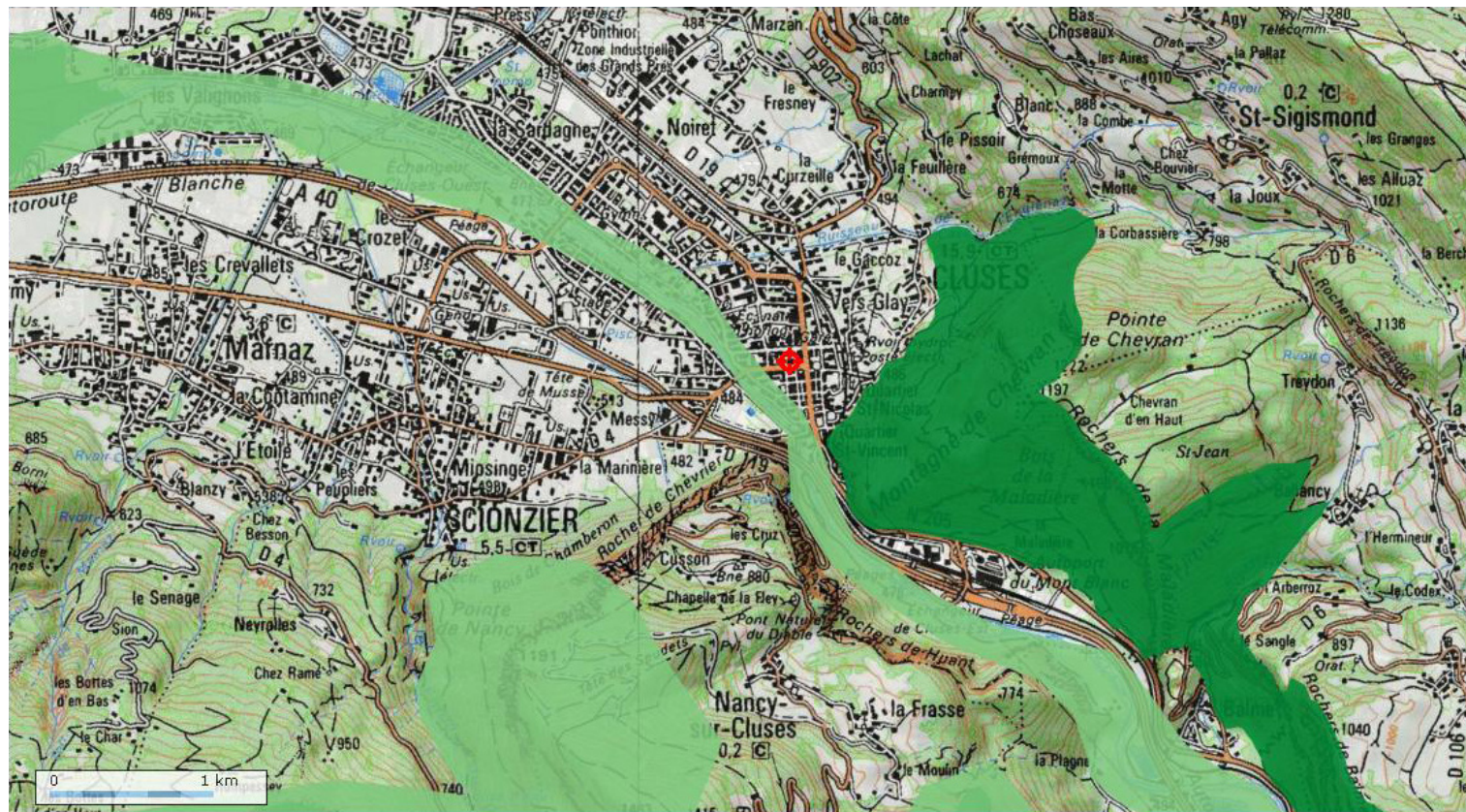


Le territoire de Cluses est concerné par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les ZNIEFF étant des secteurs possédant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Ces ZNIEFF sont :

la rivière de l'Arve et ses annexes (affluents, zones humides...), qui représentent au total une surface de 5 596 ha (cette ZNIEFF traversant le territoire de plusieurs communes haut-savoyardes),

le versant rocheux situé en rive droite de l'Arve, du lieu-dit « Balme » au lieu-dit « La Tête Louis Philippe », qui représente au total une surface de 710,4 ha (cette ZNIEFF traversant le territoire de plusieurs communes haut-savoyardes).



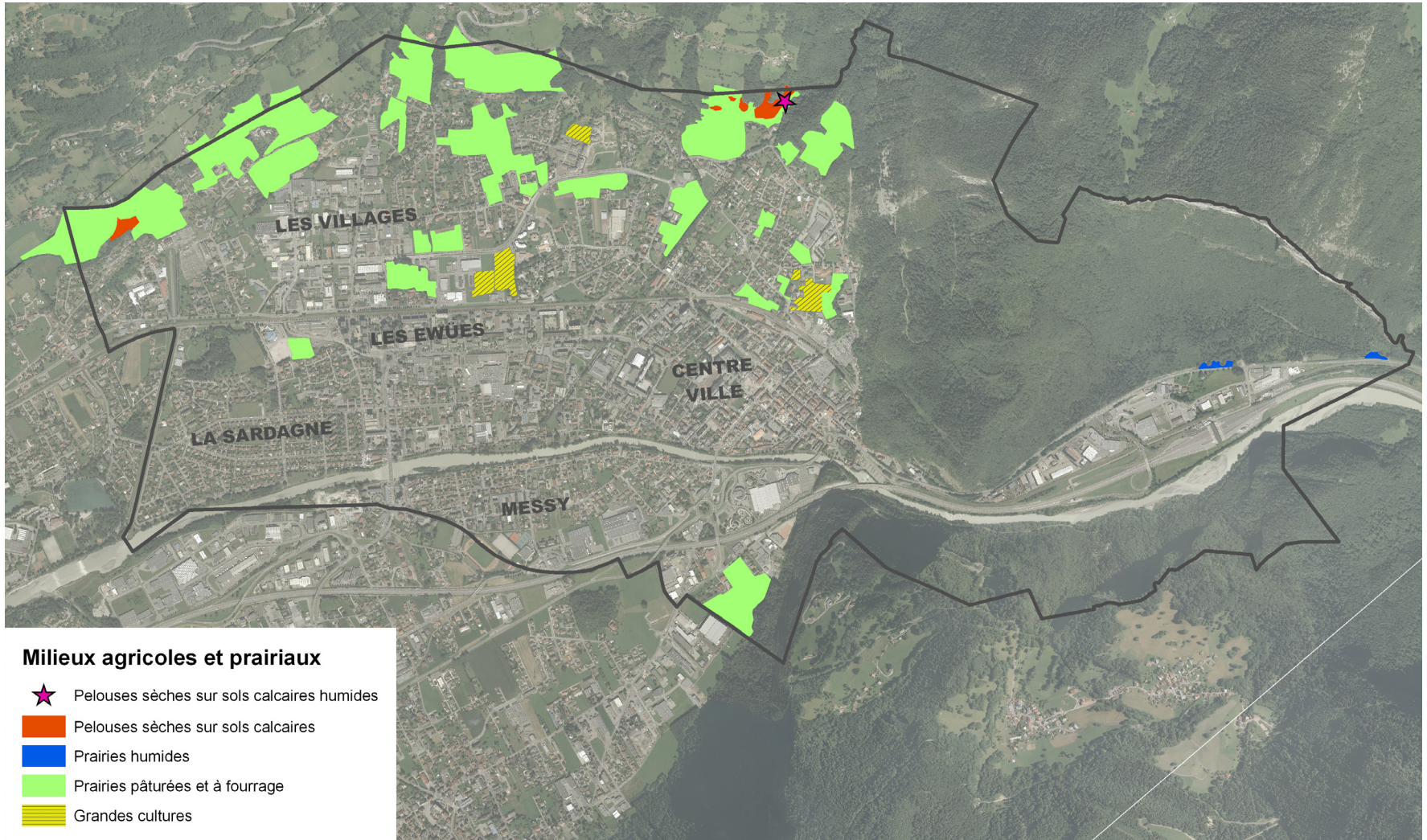
source : Géoportail

En dehors de l'existence de ces deux ZNIEFF, le territoire ne compte que peu d'espaces naturels protégés et gérés. Néanmoins, cela ne signifie pas que la nature n'est pas présente sur le territoire. Au contraire, les espaces ouverts non urbanisés, les espaces verts, les parcs et les squares, ou encore les espaces agricoles sont d'importants réservoirs de faune et de flore plus communs, qui font aussi la richesse du paysage local. C'est notamment dans ce contexte que l'Atlas de la Biodiversité Communale a été élaboré sur Cluses, afin de mieux connaître et de valoriser cette nature dite « ordinaire », qui participe également à la notion de biodiversité.

Les milieux identifiés sur la commune de Cluses



Les milieux agricoles et prairiaux





© Fiona Proul

1 Sites identifiés

Les pelouses sèches sur sols calcaires *photo 1*

Ces pelouses, installées sur des sols calcaires, bénéficient d'une exposition et d'une pente favorisant un microclimat chaud. Elles abritent une végétation herbacée peu dense, supportant bien la chaleur et ayant besoin d'apports moyens en eau pour se développer.

Elles occupent une faible superficie sur l'ensemble du territoire de la commune : 2,8 ha.

Ce type de pelouses sèches possède une valeur écologique intéressante, abritant de nombreuses espèces de papillons et de criquets. C'est une zone de ressource alimentaire abondante pour certains oiseaux se nourrissant d'insectes.

Les pelouses sèches sur sols calcaires humides *photo 2*

Ces pelouses sont une variante des pelouses sèches sur sols calcaires. Le sol peut être séchant, d'où l'existence de plantes identiques à celles implantées au niveau des pelouses sèches. Elles se distinguent cependant localement par la présence de plantes caractéristiques de sols humides, liée à un engorgement temporaire du sol. Elles se situent sur les mêmes terrains que les pelouses sèches sur sols calcaires, mais au niveau des suintements de pente.

Elles occupent une très faible superficie sur l'ensemble du territoire de la commune : 0,05 ha, soit 500 m².



© Fiona Proul

2

Les prairies humides *photo 1*

Ces prairies présentent des plantes typiques de sols humides, notamment le Cirse des maraîchers (*voir p.14*), où la végétation est parfois exubérante.

Elles correspondent très certainement aux vestiges des anciennes zones humides, autrefois très répandues dans la vallée de l'Arve, avant que l'artificialisation des milieux ne devienne aussi importante.

Elles occupent une très faible superficie sur le du territoire de la commune : 0,52 ha.

Les prairies pâturées et à fourrage *photo 2*

Ces prairies sont caractérisées par la présence de graminées (plantes dont l'inflorescence est groupée en épis) servant de pâture aux troupeaux ou de foin pour le bétail (à l'issue d'une opération de fauchage). Ce sont des végétaux ayant besoin d'apports moyens en eau pour se développer. Elles présentent un aspect uniforme et sont souvent peu fleuries.

Elles occupent 80,5 ha du territoire de la commune.

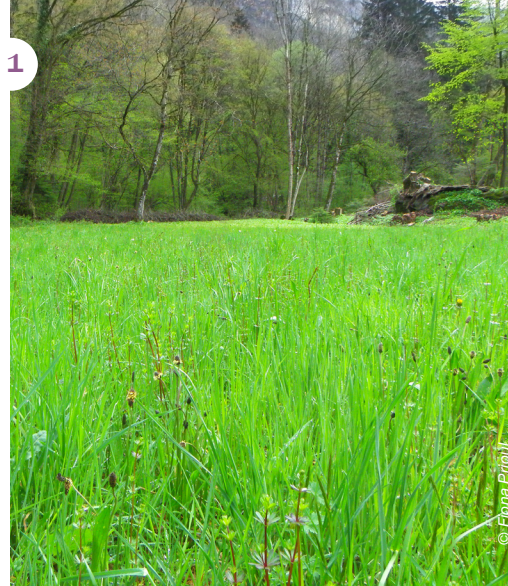
Ce type de prairies peut localement présenter des aspects fleuris, favorables aux insectes butineurs.

Les grandes cultures *photo 3*

Les zones de grande culture sont situées en fond de vallée, au sein des espaces urbanisés de la commune. Elles regroupent tous types de cultures de plein champ.

Elles occupent une surface de 4,7 ha.

Ces cultures peuvent être potentiellement intéressantes pour les plantes messicoles, c'est-à-dire les plantes liées aux cultures céréalières, et pour les oiseaux nichant au sol.





© Berndt Haynold

1



© Berndt Haynold

2

Faune et flore caractéristiques

La Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) photo 1

La Langue de serpent est une plante qui présente une feuille large et ovale, de laquelle dépasse une longue tige se terminant par un épis de forme allongée. Cette plante s'épanouit au niveau des zones prairiales humides dans presque toute la France. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau des pelouses sèches sur sols calcaires et des pelouses temporairement humides sur sols calcaires. C'est une plante protégée à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Le Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*) photo 2

Le Cirse des maraîchers est une plante dressée, avec plusieurs fleurs au sommet. Ses feuilles sont molles, entourant la tige et laissant dépasser de celle-ci de larges oreillettes arrondies. Les feuilles sont bordées de petits cils non épineux. Les fleurs sont dressées, peu nombreuses, rapprochées, jaunâtres et sont dépassées par des feuilles florales larges et ovales. Cette plante affectionne les lieux humides, tels que les bois, les bords des eaux ou les prés tourbeux. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau des prairies humides situées le long de la route nationale 205, à hauteur de l'autoport du Mont-Blanc.

Le Bruant zizi (*Emberiza cirulus*) photo 1

Le Bruant zizi est un petit oiseau (un passereau) possédant une calotte gris-olive sur le dessus de la tête, un masque jaune et noir, le dessous est jaune tacheté et le dessus brun tacheté. Il vit dans les milieux agricoles, abritant des arbres et des haies et préfère les milieux chauds et ensoleillés. Sur la commune de Cluses, il est présent au niveau des prairies pâturées et à fourrage. C'est un oiseau inscrit sur la liste rouge départementale de Haute-Savoie et protégé à l'échelle du territoire français.

L'Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*) photo 2

L'Ascalaphe soufré est un insecte qui ressemble à un papillon, cependant les ailes ne sont pas recouvertes d'écailles mais de nervures semblables à celles des libellules. Les grandes taches jaunes, noires à la base de ses larges ailes permettent de le reconnaître facilement. C'est un insecte qui apprécie les milieux secs et chauds. Sur la commune de Cluses, il est présent au niveau des pelouses sèches sur sols calcaires.



© Hans Hillewaert

1



© Paco Gomez

Actions et initiatives pour la biodiversité

Initiative :

■ étude des corridors écologiques

La commune de Cluses présente des espaces agricoles et prairiaux ouverts qui constituent des couloirs de déplacement pour les animaux et les végétaux, entre leurs différents habitats. Ces espaces, appelés « corridors écologiques », sont indispensables pour assurer les fonctions vitales des espèces. Leur maintien est donc essentiel. Dans le cadre de l'élaboration de son Atlas de la Biodiversité, la commune a souhaité disposer d'un premier aperçu concernant le fonctionnement de son réseau écologique, afin d'envisager des mesures en faveur de son maintien ou de sa restauration. Des pistes d'actions ont donc été proposées à l'issue de ce travail et seront explorées dans les années à venir.

Action :

■ observer et recenser les Coucous gris

Le Coucou gris est un oiseau difficile à voir, mais très facile à reconnaître grâce à son chant (« Cou-cou... Cou-cou... ») que l'on entend qu'au printemps, dès son retour de migration, de fin mars jusqu'à juin. Il préfère les zones rurales et est présent sur la commune de Cluses.

Cet oiseau fait l'objet d'une collecte de données d'observation au sein du programme scientifique « Phénopiaf », porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude (CREA) de Chamonix. Chacun de nous peut y contribuer, grâce à des outils simples mis à disposition en ligne, en s'inscrivant sur le site Internet suivant :

www.creamontblanc.org/phenopiaf

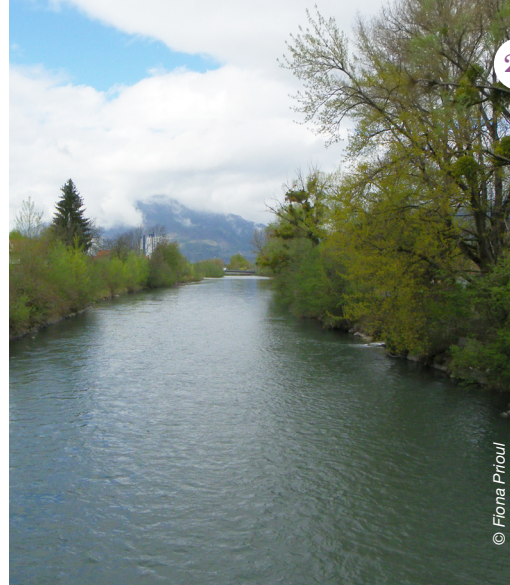
Les milieux liés aux cours d'eau





© Fiona Proul

1



© Fiona Proul

2

Sites identifiés

Les phragmitaies sèches *photo 1*

Les phragmitaies sèches se caractérisent par la présence d'une végétation dense de roseaux (les phragmites), qui sont des plantes caractéristiques de zone humide, mais néanmoins installées dans le cas présent sur un sol non engorgé et non immergé pendant une grande partie de l'année.

Elles occupent une très faible superficie sur le territoire de la commune : 0,2 ha.

Cet habitat pourrait être intéressant du point de vue des plantes qu'il est susceptible d'accueillir, mais la surface est trop faible pour que ce soit le cas.

Le lit de l'Arve et du ruisseau de l'Englennaz *photo 2*

L'Arve correspond au cours d'eau qui traverse la commune en limite Ouest. Le ruisseau de l'Englennaz se situe quant à lui en limite Nord de la montagne de Chevrans.

Le fonctionnement de l'Arve est de type torrentiel, les eaux sont peu chargées en nutriments et bien oxygénées. Le lit majeur est naturellement large, divaguant et constitué de terrasses alluviales. Des ceintures de végétation diverses peuvent s'installer en marge de l'eau.

La surface n'a pas été évaluée dans le détail pour cet habitat. L'Arve abrite des communautés piscicole et végétale.

Les bancs de graviers de l'Arve *photo 3*

Les bancs présents au niveau du lit de l'Arve se forment au moment des crues par dépôts successifs de galets de toutes tailles. C'est un milieu qui évolue généralement vers une stabilisation et un colmatage par de petits matériaux fins. Cette stabilisation permet alors l'installation de plantes ayant une affinité avec l'eau ou totalement déconnectées de la nappe d'eau. Dans ce dernier cas, les plantes sont dites pionnières (c'est-à-dire des plantes capables de coloniser un milieu instable) et xérophiles (c'est-à-dire ne nécessitant pas forcément de beaucoup d'eau).

La surface est difficile à définir, mais elle est évaluée à environ 1,6 ha.

Les communautés végétales présentes au niveau des bancs de graviers se succèdent dans le temps, au fil de la stabilisation et du colmatage de ces bancs.



© Fiona Proul

3

Faune et flore caractéristiques

La Petite massette (*Typha minima*) photo 1

La Petite massette est une plante à tige grêle et raide, qui possède des feuilles étroites et des épis plus ou moins espacés, assez courts et larges, qui se transforment ensuite en fruits de couleur brun-rouille, de forme cylindrique. Cette plante pousse dans les milieux humides et marécageux. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau des ceintures de végétation situées en marge du lit de l'Arve, dont elle est l'espèce emblématique. Elle apparaît et disparaît au gré des crues. C'est une plante protégée à l'échelle du territoire français.

Le Roseau commun (*Phragmites australis*) photo 2

Le Roseau commun est une plante qui peut mesurer jusqu'à 3 mètres de haut et qui possède de longues tiges fines ornées d'un plumeau argenté au bout. Les feuilles sont insérées directement sur la tige, elles sont longues et fines, à bords coupants. Le Roseau commun possède une ligule (sorte de languette poilue) à l'aisselle des feuilles, au contact avec la tige. Cette plante pousse dans les zones humides, sur des sols gorgés d'eau et peu oxygénés. Sur la commune de Cluses, il est présent au niveau des phragmitaies sèches.





Le Milan noir (*Milvus migrans*)

Le Milan noir est un rapace diurne qui paraît noir à contre-jour, mais qui est en réalité plutôt d'un brun assez uniforme. Sa tête est grise avec un bec jaune se terminant par une partie noire. Ses serres sont jaunes. Sa queue est large et légèrement échancrée. C'est un oiseau qui vit dans différents types de milieux (on peut notamment le trouver en ville), à condition qu'il y ait à proximité de grands arbres et des escarpements rocheux nécessaires à sa nidification et des étendues d'eau indispensables pour son alimentation (faite essentiellement de cadavres de poissons). Sur la commune de Cluses, il est présent essentiellement au niveau du cours d'eau de l'Arve où il se nourrit, mais également au niveau des milieux agricoles, forestiers et parfois même en ville. C'est un rapace protégé à l'échelle du territoire français.

La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

La Couleuvre à collier est un serpent de couleur grise, parfois vert-olive ou marron-gris, avec des tâches noires sur le dos et un collier autour de la tête de couleur jaune-blanc. Elle possède également de grosses écailles sur la tête et des pupilles rondes. C'est un serpent très commun, présent dans toute la France. La Couleuvre à collier est semi-aquatique, c'est-à-dire qu'elle vit à proximité de l'eau et sait nager. Lorsqu'elle est jeune, elle fréquente les mares, étangs, lacs, rivières, à la recherche de nourriture. Plus âgée, elle peut se rencontrer à l'écart des points d'eau. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau des milieux aquatiques.

La Couleuvre à collier est parfaitement inoffensive, elle ne mord jamais. Elle préfère fuir en sifflant bruyamment ou faire le mort.

C'est un serpent protégé à l'échelle du territoire français.





L'Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*)

L'Aeschne bleue est une libellule de grande taille, qui présente deux tâches bleues sur chaque segment de son abdomen. Celles-ci se rapprochent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du thorax (partie épaisse qui supporte les ailes et les pattes) et finissent par fusionner sur les derniers segments de l'abdomen. C'est une libellule commune en France. Sur la commune de Cluses comme ailleurs, elle vit à proximité des milieux aquatiques.

Actions et initiatives pour la biodiversité



Initiative :

■ conserver le caractère mobile du lit de l'Arve

Le lit naturel (c'est-à-dire non aménagé) de l'Arve est large et plat, chargé en éléments solides et présentant plusieurs chenaux instables séparés par de nombreuses îles. Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords), organisme ayant pour objet l'aménagement, la valorisation de la rivière de l'Arve et de ses berges ainsi que l'entretien des ouvrages hydrauliques, élabore actuellement un outil de planification appelé « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ». Un des objectifs de cet outil est de conserver la mobilité latérale du cours d'eau et des formes de tressage, ce qui joue un rôle important dans le maintien de zones de refuge pour la faune aquatique et de zones de nidification et de repos pour certains oiseaux.

Action :

■ observer et recenser les Milans noirs

Le Milan noir est un rapace assez facilement identifiable en vol, grâce à sa large queue échancrée, en forme de « M ». Au niveau de la commune de Cluses, il est notamment observable au niveau de l'Arve où il se nourrit. Il est également possible de le voir en vol au-dessus de l'espace urbanisé, des espaces agricoles ou encore des milieux forestiers.

Ce rapace fait l'objet d'une collecte de données d'observation, organisée par la revue naturaliste « La Salamandre ». Chacun de nous peut contribuer, grâce à des outils simples mis à disposition en ligne, en s'inscrivant sur le site Internet suivant : www.milan-noir.net

Les milieux rocheux ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■



Sites identifiés

Les éboulis calcaires *photo 1*

Les éboulis correspondent à un amas de matériaux plus ou moins grossiers, de nature calcaire, généralement situés au niveau des expositions chaudes. La végétation est peu recouvrante et adaptée au caractère chaud et mobile de l'éboulis.

Ils occupent une faible superficie sur le territoire de la commune : 2,8 ha.

Les éboulis calcaires accueillent des communautés vivantes originales, qui sont liées à leur dynamique naturelle très forte.

Les falaises calcaires *photo 2*

Les falaises calcaires abritent une flore qui s'établit dans les failles de la roche. Les plantes sont souvent très bien adaptées aux conditions chaudes et sèches. Cet habitat est difficile à évaluer dans son ensemble du fait de son inaccessibilité.

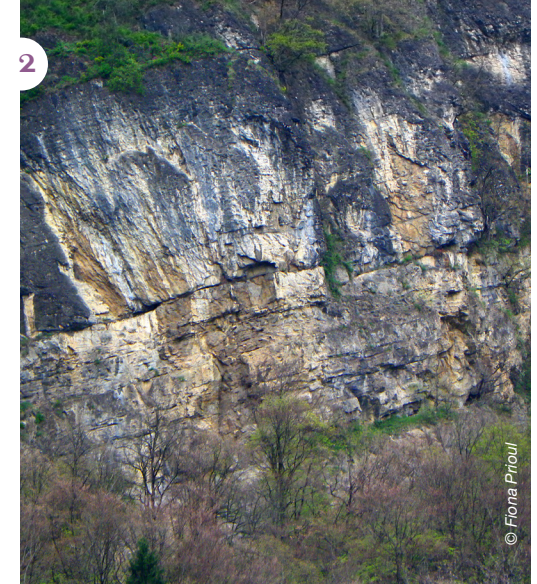
Les falaises calcaires occupent vraisemblablement une superficie de 9,1 ha au niveau du territoire de la commune, mais l'estimation est difficile compte tenu de l'inaccessibilité de ces milieux.

Les escarpements permettent à un sol peu profond de se développer par accumulation et d'accueillir ainsi des arbustes chétifs.

Les dalles rocheuses *photo 3*

Les dalles rocheuses, de nature calcaire, sont installées aux alentours du grand éboulis, au niveau de la montagne de Chevrans. Elles peuvent être à plat ou inclinées. Elles présentent parfois des petites étendues de sol peu profond et souvent séchant. Cet habitat est difficile à évaluer dans son ensemble compte tenu de son inaccessibilité.

0,05 ha, soit 500 m², de cet habitat ont été identifiés, mais cette valeur est potentiellement plus élevée.





1 Faune et flore caractéristiques

Le Lys orangé (*Lilium bulbiferum*) photo 1

Le Lys orangé est une plante qui présente une longue tige avec une ou plusieurs fleurs de couleur orange vif au sommet. Ses feuilles sont éparses, étroites et pointues, avec un petit bulbe noir à la base des feuilles. C'est une plante qui pousse au niveau des terrains rocaillieux et des sols calcaires bien exposés au soleil, entre 900 et 2000 mètres d'altitude. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau des dalles rocheuses installées aux alentours du grand éboulis de la montagne de Chevrans. Elle est inscrite sur la Liste Rouge Régionale.

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) photo 2

Le Lézard des murailles est un animal de forme élancée avec une coloration très variable d'un individu à l'autre (brun, gris ou même verdâtre). La face ventrale est de couleur claire (jaune, bleuâtre ou rougeâtre) et la gorge est mouchetée de noir. Le Lézard des murailles apprécie les milieux secs et chauds, éboulis, parois et murs. C'est une espèce très commune partout en France, qui est protégée à l'échelle du territoire français.



Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

Le Faucon pèlerin présente un dos gris ardoisé, son ventre et sa poitrine sont blancs striés de noir, ses pattes sont jaunes. Il possède un bec court, recourbé dès sa base. Il est facile à identifier en vol grâce à sa silhouette d'ancre formée par ses longues ailes pointues et sa queue. Le Faucon pèlerin peut nicher dans des habitats très variés : bois, parois rocheuses, falaises maritimes et parfois en zone urbaine. Dans les zones de montagne, il habite et niche les parois rocheuses situées entre 600 et 1400 mètres d'altitude. Sur la commune de Cluses, il est présent au niveau des falaises calcaires de la montagne de Chevrans. Un projet de classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est en cours en 2012. Le Faucon pèlerin est une espèce classée en « Préoccupation mineure » sur la Liste Rouge des oiseaux de France métropolitaine et comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux de Rhône-Alpes. Le Faucon pèlerin bénéficie d'un statut de protection de niveau communautaire (Directive Oiseaux) et international.



Actions et initiatives pour la biodiversité

Initiative :

■ l'étude pour la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope au niveau des falaises calcaires du Chevrans

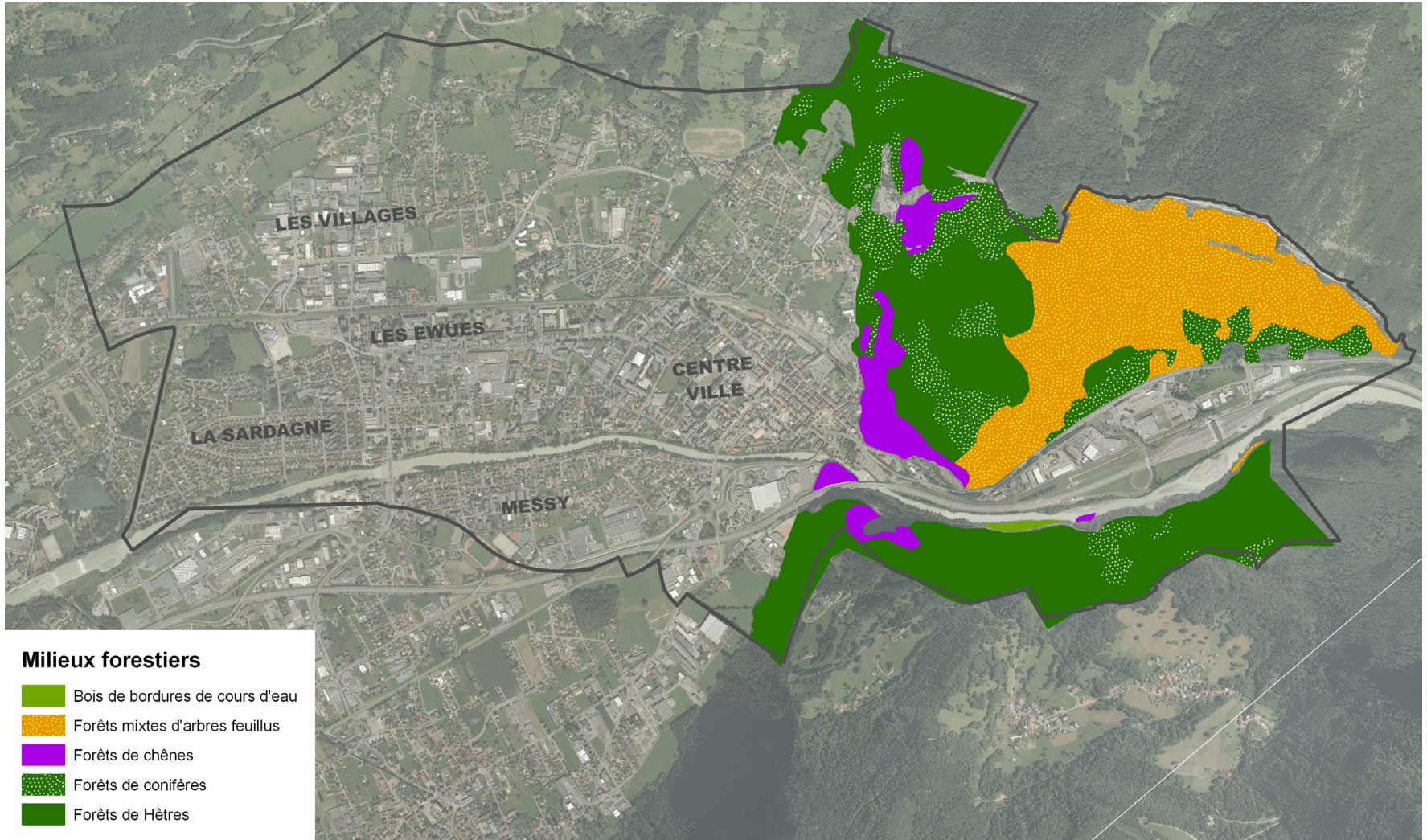
La commune de Cluses a relancé, en mars 2012, une procédure de demande de classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour les falaises calcaires de la montagne de Chevrans, au niveau desquelles nichent des populations de Faucon pèlerin, rapace protégé et classé en catégorie « Vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux menacés de la région Rhône-Alpes. Le principe est de protéger l'habitat des Faucons pèlerins de toute perturbation, notamment lors des périodes sensibles de reproduction et de nidification.

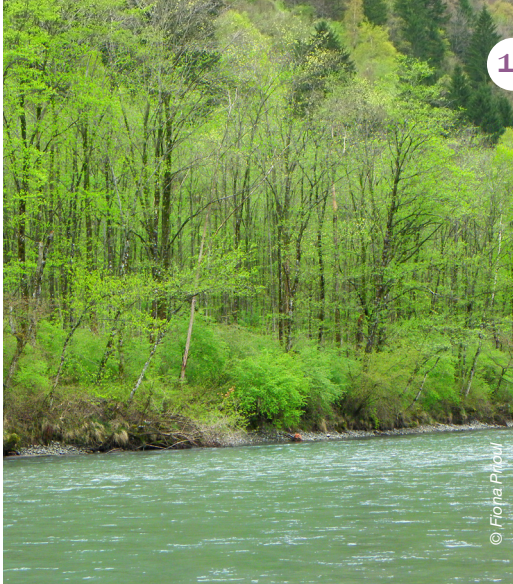
Action :

■ observer et recenser les Lézards des murailles

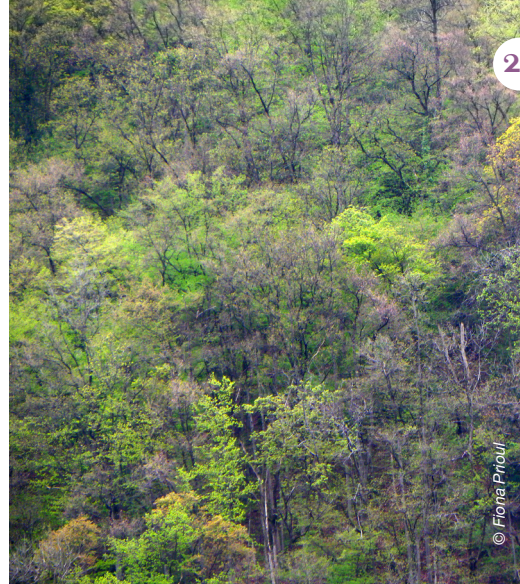
Le Lézard des murailles est un animal à sang froid, c'est-à-dire que sa température corporelle est variable et qu'il ne la contrôle pas. Il a donc besoin de la chaleur du soleil. Dans ces conditions, il est facile de l'observer sur les roches, aux périodes chaudes et ensoleillées (idéalement entre 10 heures et 16 heures).

Il a fait l'objet d'une collecte de données d'observation, organisée par les « Missions Printemps » d'Arte (en partenariat avec de nombreux organismes scientifiques), à laquelle chacun peut participer grâce à la mise à disposition d'outils simples. La présentation de cette mission d'observation et les outils sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://missionsprintemps.arte.tv/les-missions/16-lezards-des-murailles>





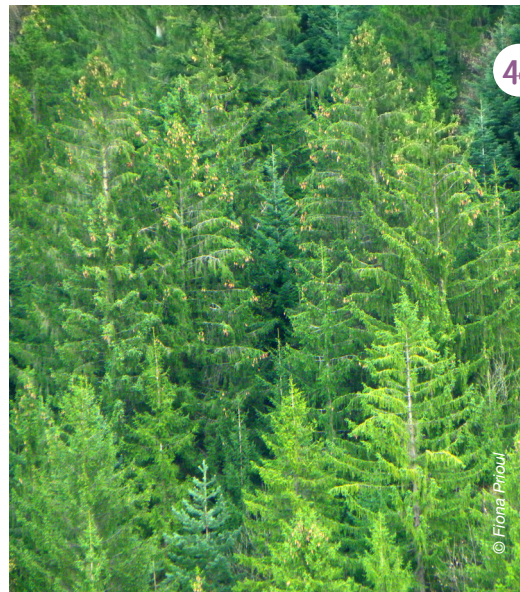
© Fiona Prioul



© Fiona Prioul



© Fiona Prioul



© Fiona Prioul

2 Sites identifiés

Les bois de bordure de cours d'eau *photo 1*

Les bois de bordure de cours d'eau sont composés d'espèces adaptées aux conditions humides des sols. Ils présentent deux strates de végétation : celle des arbres (aulnes, frênes, saules) et celle des herbes (Reine des prés, orties, houblon...).

Ils occupent une très faible superficie sur le territoire de la commune : 0,86 ha.

Les forêts mixtes d'arbres feuillus *photo 2*

Ces forêts, généralement installées dans les pentes de basse altitude, bien exposées et chaudes, sont essentiellement constituées de tilleuls, mais également d'autres arbres feuillus (noisetiers, hêtres...).

Elles occupent une superficie de 91 ha sur le territoire de la commune.

Les forêts de chênes *photo 3*

Ces forêts sont constituées de chênes localisés dans des situations escarpées et chaudes, dans un contexte séchant et bien exposé. Ils sont souvent peu hauts et peu épais. Ces forêts sont généralement voisines des éboulis et falaises.

Elles occupent une surface de 19,7 ha sur le territoire de la commune.

Les forêts de conifères *photo 4*

Ces forêts sont dominées par les conifères (épicéas et sapins), souvent en mélange avec la hêtraie. L'ombrage de ces résineux au niveau du sol limite souvent le développement de la strate herbacée.

Ces forêts occupent une surface de 54,4 ha sur l'ensemble du territoire communal.

Les vieux arbres et les arbres morts, localement abondants, sont favorables à certaines espèces végétales (notamment les mousses) et animales (avec par exemple le Pic Noir, qui y cherche ses larves).

Les forêts de hêtres sur sols calcaires *photo 1*

Ces forêts, dominées par le hêtre, sont souvent présentes au niveau des pentes calcaires escarpées et bien exposées, ce qui leur confère des conditions sèches et chaudes. Elles sont souvent accompagnées d'arbustes et d'herbes en sous-bois.

Elles constituent un habitat bien représenté sur la commune, puisqu'elles occupent une surface de 142 ha.

Faune et flore caractéristiques

Le Tilleul (*Tilia sp.*) *photo 2*

Le tilleul est un arbre sauvage ou ornemental possédant des feuilles en forme de coeur à bords dentés, des fleurs odorantes de couleur blanc jaunâtre et des fruits en forme de petites boules sèches de couleur brunâtre. Sur la commune de Cluses, il est essentiellement présent au niveau des forêts mixtes d'arbres feuillus de la montagne de Chevrans.

Le Chêne (*Quercus sp.*) *photo 3*

Le chêne est un arbre ou arbuste possédant des feuilles généralement à bord lobé et des fruits appelés glands. Les fleurs sont des chatons apparaissant au printemps. Sur la commune de Cluses, il est essentiellement présent au niveau des forêts de chênes (les chênaies) de la montagne de Chevrans et sur un petit secteur au niveau des rochers de Huant.

Le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) *photo 4*

Le Hêtre commun est un arbre présentant des feuilles entières et simples, de forme légèrement ovale, brillantes, à extrémité pointue. Le bord des jeunes feuilles est frangé de poils. Sur la commune de Cluses, il est essentiellement présent au niveau des forêts de hêtres (les hêtraies) de la montagne de Chevrans et surtout au niveau des rochers de Huant.





1

La Martre (*Martes martes*) photo 1

La Martre présente un pelage de couleur brune avec une petite tache jaune crème qui s'avance entre les pattes et sur la gorge (souvent en forme de « V »). Elle possède des pattes assez longues et munies de griffes. Sa queue est longue et touffue. La Martre est un animal qui habite les forêts de feuillus, de résineux ou mixtes. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau des secteurs boisés du versant Nord-Ouest de la montagne de Chevrans. C'est un mammifère qui présente un statut de protection à l'échelle du territoire français.

La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) photo 2

La Salamandre tachetée est un amphibien à la peau noire et luisante, avec deux bandes longitudinales jaunes discontinues. Elle vit de préférence dans les boisements humides. Sur la commune de Cluses, elle est présente au niveau d'un secteur boisé des rochers de Huant et d'un autre secteur au niveau du rocher de Chevrier. C'est une espèce inscrite sur la Liste Rouge Régionale en catégorie « Quasi-menacé » et qui bénéficie d'un statut de protection à l'échelle du territoire français.

2



Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Le Cerf élaphe est un animal au pelage brun - roux, tirant sur le gris-brun en hiver. Le mâle possède des bois qui tombent chaque année, généralement en hiver pour les vieux mâles et au printemps pour les jeunes, pour ensuite repousser au cours de l'été. Le Cerf élaphe occupe les massifs forestiers. Sur la commune de Cluses, il est présent au niveau des secteurs boisés de la montagne de Chevrans et des rochers de Huant. C'est un mammifère inscrit sur la Liste Rouge Régionale en catégorie « Quasi-menacé » et qui bénéficie d'un statut de protection à l'échelle du territoire français.



Actions et initiatives pour la biodiversité

Initiative :

■ favoriser la régénération naturelle de la forêt

Une forêt évoluant naturellement présente des arbres morts, qui sont le support privilégié d'espèces qui s'en nourrissent (des insectes notamment) et d'autres qui y nichent, concourant ainsi à la richesse de la biodiversité locale. Le Plan d'Aménagement Forestier (2007-2021) de la forêt communale de Cluses, gérée par l'Office National des Forêts, prévoit de valoriser au mieux cette régénération naturelle, tout en tenant compte des contraintes que cela pose, ainsi que de maintenir 1 à 2 arbres creux par hectare de forêt, en dehors des secteurs fréquentés.

Action :

■ observer et recenser les Épicéas communs

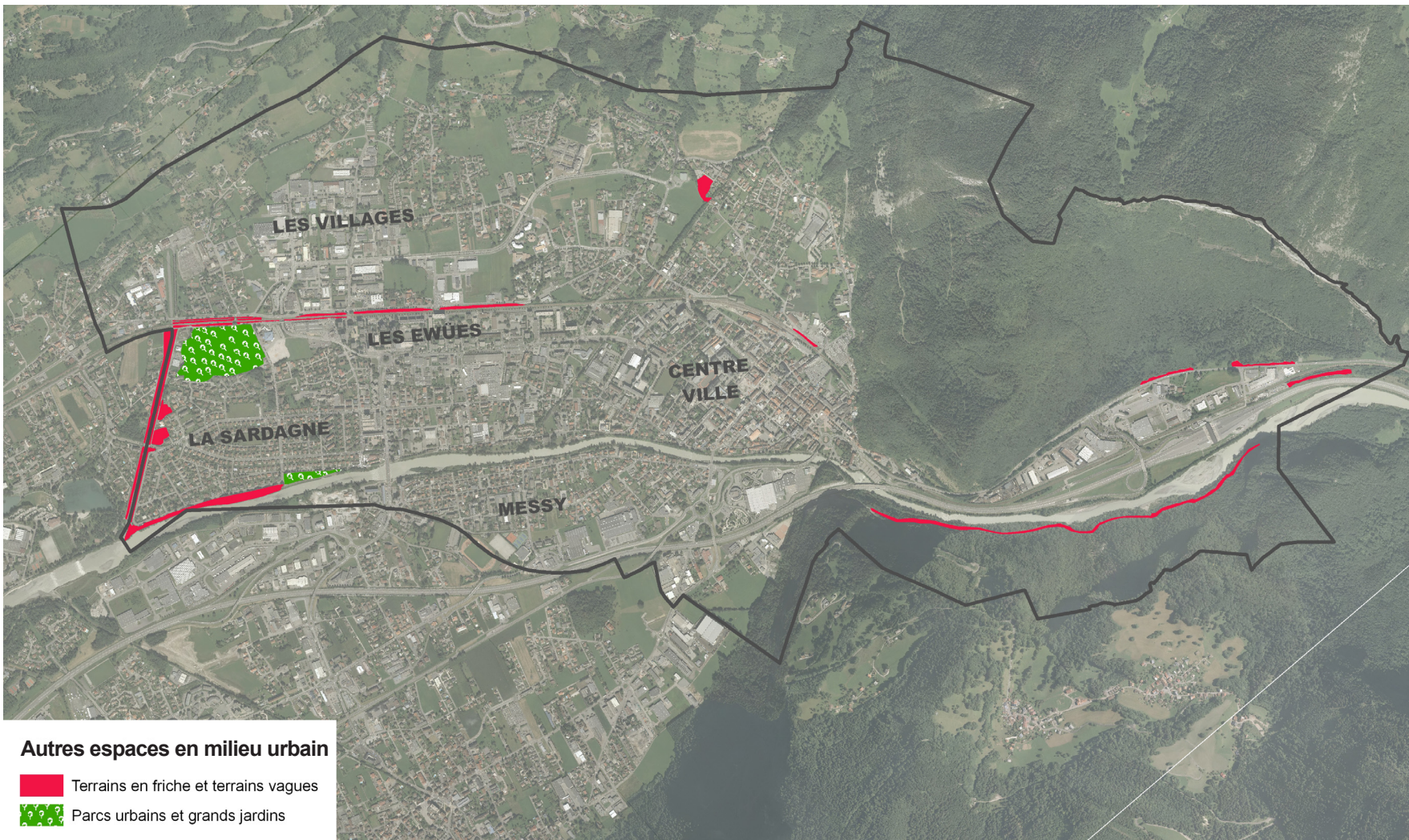
L'Épicéa commun est un conifère propre à l'Europe, qui pousse dans les Alpes à partir de 400 mètres et jusqu'à 2200 mètres d'altitude. Il se reconnaît par ses aiguilles disposées en brosse autour du rameau et ses cônes de 10 à 15 cm qui pendent la tête en bas.

Ce conifère fait l'objet d'une collecte de données d'observation au sein du programme scientifique « Phénoclim », porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude (CREA) de Chamonix. Pour participer à la maison ou à l'école, grâce à des outils simples mis à disposition en ligne, rendez-vous sur : www.creamontblanc.org/phenoclim

Action :

■ observer et recenser les animaux des forêts

Le Muséum National d'Histoire Naturelle et ses partenaires invitent chaque citoyen volontaire à participer à des inventaires concernant des animaux liés aux milieux forestiers, dans le but de prêter main forte aux scientifiques. L'opération est intitulée «50 000 Observations pour la Forêt» et se termine en novembre 2012. Chacun de nous peut contribuer à cette action, grâce à des outils simples mis à disposition en ligne, en s'inscrivant sur le site Internet suivant : www.biodiversite-foret.fr





© Fiona Proul

1



© G. Deschamps

2

Sites identifiés

Les terrains en friche et terrains vagues *photo 1*

Ce sont des terrains perturbés par l'homme, qui traduisent donc l'artificialisation des territoires. Les plantes qui y sont présentes sont souvent pionnières, c'est-à-dire que ce sont celles capables de coloniser un milieu instable en premier, de manière spontanée. Ces friches et terrains vagues constituent des éléments de nature ordinaire au sein des zones urbaines ou très anthropisées. Ils sont parfois constitués de plantes intéressantes, car peu fréquentes, mais sont souvent aussi un support pour l'implantation d'espèces invasives. Voir en page 39 la description du *Buddleia* et du *Solidage*.

Ils occupent une surface de 10 ha sur le territoire de la commune.

Ces espaces peuvent accueillir une faune variée (oiseaux, insectes, reptiles). Ils sont souvent un support à l'implantation de plantes exotiques, parfois invasives.



© Fiona Proul

3

Les parcs urbains et grands jardins *photo 2*

Ce sont les espaces verts situés en ville, au sein des espaces bâtis, dédiés aux loisirs et promenades. Ils peuvent être plus ou moins boisés et entretenus. Ils hébergent le plus souvent des espèces animales et végétales ordinaires.

Ils occupent une surface d'environ 8 ha sur le territoire de la commune.

Ces espaces sont le support de plantes pionnières (c'est-à-dire qui colonisent les milieux instables) ou rudérales (c'est-à-dire qui colonisent les décombres).

Les espaces bâtis *photo 3*

Le territoire communal est essentiellement occupé par des espaces urbains ou bâtis, à hauteur de 59,7% (source : Corine Land Cover, 2006). Bien que très artificialisé, les plantes sauvages peuvent malgré tout y trouver leur place, au niveau des vieux murs fissurés, des pavements non traités, des abords de voies de chemin de fer... Elles sont souvent pionnières et de petite taille.

Les espaces verts peuvent héberger, selon leur degré d'artificialisation, des espèces communes, notamment du point de vue des oiseaux. Les combles et les toitures des vieux bâtiments non fermés abritent des colonies de chauves-souris, de chouettes, d'hirondelles et de martinets.

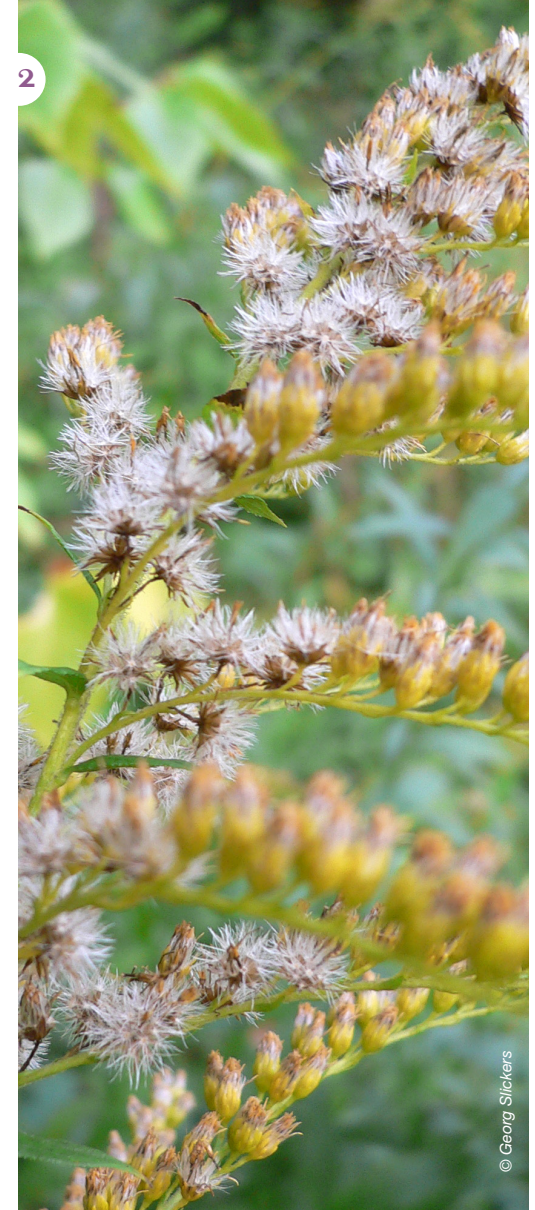
Faune et flore caractéristiques

Le Buddleia du père-David (*Buddleia davidii*) photo 1

Le Buddleia du père David, considéré comme espèce invasive, est un arbuste originaire de Chine qui a été introduit pour ses qualités ornementales dans de nombreuses régions tempérées. Il colonise de nombreux sites naturels et urbanisés (terrains secs, friches, talus, bâtiments en ruine, abords des voies de communication, berges des cours d'eau...), causant principalement des problèmes de perte de biodiversité (il s'agit d'une espèce concurrentielle). Sur la commune de Cluses, il est essentiellement présent au niveau des terrains en friche et des terrains vagues.

Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) photo 2

Le Solidage du Canada est une plante invasive, originaire d'Amérique du Nord, qui a volontairement été introduite au 19^e siècle. Il a colonisé de nombreux sites naturels et industriels, causant principalement des problèmes de perte de biodiversité (il s'agit d'une espèce concurrentielle). Sur la commune de Cluses, il est essentiellement présent au niveau des terrains en friche et terrains vagues.





1

Le Moineau domestique (*Paser domesticus*) photo 1

Le Moineau domestique est un oiseau très commun. Le mâle adulte possède un dos brun strié de noir et une tache noire au niveau du cou. Il a une calotte grise sur le dessus de la tête et des « bandes » marrons de chaque côté de la tête (qui partent derrière l'oeil et se terminent dans la nuque). La femelle est de couleur beaucoup plus claire et se distingue facilement de ce dernier. Cet oiseau vit dans toutes les zones modifiées par l'Homme. Sur la commune de Cluses, il est essentiellement présent au niveau des zones urbanisées (espaces bâtis, parcs, grands jardins...).

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) photo 2

L'Hirondelle de fenêtre possède le dessous, la gorge et le croupion de couleur blanche. Le dessus, la queue (fourchue) et les ailes sont quant à eux de couleur noir. C'est un oiseau qui habite en ville et parfois en montagne. Sur la commune de Cluses, elle est essentiellement présente au niveau des espaces bâtis. Elle bénéficie d'un statut de protection à l'échelle du territoire français.

2



Actions et initiatives pour la biodiversité



Bonne pratique :

■ le service Espaces Verts de la commune limite les pesticides en ville

Le service Espaces Verts de la ville de Cluses a décidé depuis plusieurs années de limiter l'utilisation des pesticides. Dans les serres municipales et au niveau des arbres du centre-ville, la lutte biologique a remplacé les produits chimiques et nocifs pour la biodiversité : ce sont de petits insectes prédateurs qui, une fois lâchés au bon endroit, font tout le travail ! Ces auxiliaires se nourrissent en effet des organismes nuisibles et régulent les attaques parasitaires dans les jardins et les serres.

Action :

■ agir chez moi pour la biodiversité

Le programme Jardins de Noé, proposé par Noé Conservation, vise à créer un réseau national de jardins dédiés à la biodiversité et une communauté de jardiniers éco-responsables, qui s'engagent pour la préservation de l'environnement. Jardins de Noé s'appuie ainsi sur une charte de conseils responsables, intitulée « Mes 10 engagements pour le jardin », qui permet à tout jardinier de faire entrer la biodiversité dans son jardin. Tous les jardiniers, amateurs ou professionnels, peuvent faire de leur jardin un Jardin de Noé. Pour cela, il suffit de s'inscrire sur le site www.jardinsdenoe.org et d'appliquer au moins 3 des gestes de la charte.

Bonne pratique :

■ l'Éco-école du Centre de Formation Professionnelle Fernand Béchet

Le Centre de Formation Professionnelle Fernand Béchet, labellisé « Eco-école », réalise de nombreuses actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de son projet pédagogique : programme de sensibilisation sur les milieux naturels, construction et installation de maisons à insectes et de nichoirs à chauves-souris, et création, en 2011 et en collaboration avec la Frapna Haute-Savoie, d'une mare pédagogique dans l'enceinte de l'établissement.

Conclusion

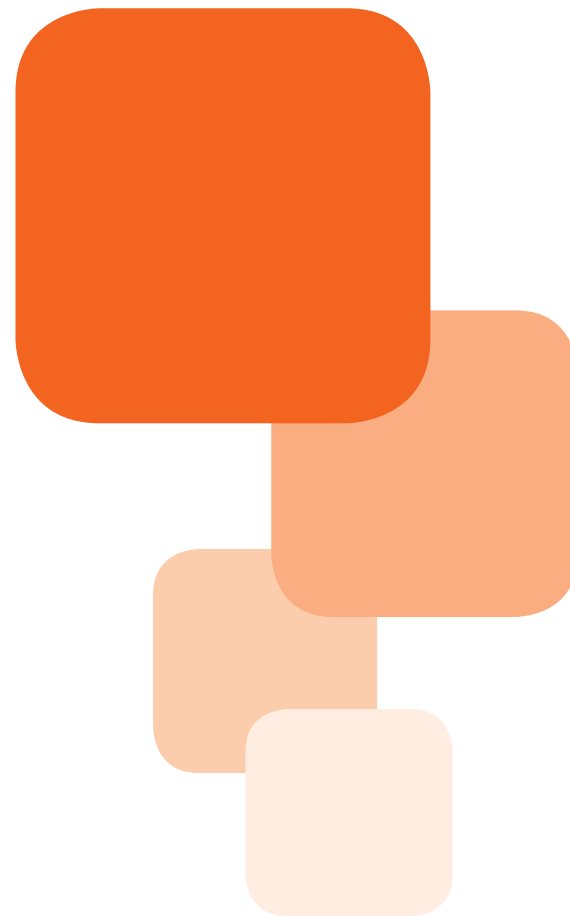
L'Atlas de la Biodiversité Communale constitue à la fois un outil d'information et de sensibilisation pour tous les habitants du territoire, et, dans sa version technique, permet aux décideurs locaux de mieux prendre en compte l'enjeu de la biodiversité et des espaces naturels dans les projets de la commune.

Le travail d'inventaire réalisé a pu mettre en relief la présence d'espaces et d'espèces de « nature ordinaire », participant à la notion de biodiversité. Des espaces et espèces plus remarquables ont également été identifiés ; leur protection ou leur valorisation au niveau local seront désormais mieux appréhendées.

Des enjeux de conservation, de connaissance ou encore des projets à visée pédagogique ont pu être définis à l'issue du travail d'inventaire. Des pistes d'actions structurantes comme la protection des corridors écologiques, la lutte contre les plantes invasives ou encore de la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour la préservation de l'habitat du Faucon pèlerin vont ainsi être explorées.

Ces nouveaux projets seront mis en œuvre dans la continuité de ce qui était déjà réalisé par les services de la commune, et en cohérence avec les actions de sensibilisation programmées dans l'Agenda 21 local du bassin clusien : poursuite de la lutte biologique dans les serres municipales et au niveau des arbres du centre-ville, animation mensuelle à la médiathèque sur le thème de la biodiversité, soutien aux projets des structures éducatives et scolaires de la commune, ...

Les pistes d'actions sont nombreuses et beaucoup reste à faire pour enrayer la diminution de la diversité biologique. Chaque citoyen peut ainsi s'engager à son niveau pour la biodiversité en s'informant, en participant à des sorties, en s'investissant dans une association locale de protection de la Nature, ou encore en jardinant autrement. Car la préservation de la biodiversité est l'affaire de tous !



Remerciements

Cet Atlas de la Biodiversité Communale a été élaboré par la Ville de Cluses dans le cadre du programme Agenda 21 local, pour le développement durable du territoire. Les études de terrain et l'état des lieux ont été coordonnés sur l'année 2011 et 2012 par ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie.



Partenaires techniques et financiers :



BON À SAVOIR

La version technique de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Cluses, plus complète que la version grand public présentée ici, est disponible en mairie et consultable sur demande.



Rédaction : service développement durable - ville de Cluses

Création et mise en page : service communication - ville de Cluses

Cartographie : Services techniques - Système d'Informations Géographiques - ville de Cluses

Impression : imprimerie Villière  **IMPRIM'VERT®**

Crédits photos : tous droits réservés

Ce document est imprimé sur papier 100 % recyclé



Atlas de la biodiversité de la ville de Cluses - Avril 2012